

Saint Ilpize

Le Bulletin Municipal

No 17 : juin 2017 - une page d'information officielle distribuée par la Mairie

Ouverture de la mairie

Lundi : 13h30 – 16h30, et **Jeudi : 13h30 – 16h30**, Michelle Tourrette + Pierre Héno

Dimanche : 10h – 12h, maire ou (et) adjoints

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-ilpize.fr> - email : contact@mairiest-ilpize.fr

Vous pouvez aussi demander rendez-vous avec le maire - tél : 06 62 46 70 36 – mail : pheno@free.fr

Le mot du maire

Cette année a vu la mise en place de la loi NOTRe avec une de ses principales mesures, la fusion de notre Communauté de communes avec trois autres, celles de Paulhaguet, Langeac et Saugues.

Que les mariages sont difficiles ! La nouvelle comcom des Rives du Haut-Allier représente plus de 65 communes, avec plus de 90 conseillers communautaires et la discussion n'y est pas facile...

De toute façon notre commune a demandé par délibération de son conseil municipal à rejoindre la Communauté de communes de Brioude Sud Auvergne. Il est plus logique pour nous de travailler avec notre bassin de vie (clubs sportifs, médiathèque, piscine, école de musique...)

Cela a pris du temps à cause de la période électorale que nous venons de traverser, mais normalement cela sera réglé fin juillet. Seulement pour les impôts (DDFIP), il vaut mieux travailler en année entière et c'est finalement au 1^{er} janvier 2018 que cela entrerait en fonction.

Certains d'entre vous ont manifesté leur inquiétude après avoir vu dans la presse que les impôts pourraient augmenter. Je ne pense pas que cela puisse être de beaucoup si cela devait avoir lieu.

En parlant d'impôts, nous voulons procéder à une révision des valeurs locatives (avec la Commission Communale des Impôts Directs) pour plus de justice, personne n'ayant envie de payer à la place de son voisin. Les principales erreurs sont un mauvais classement, par exemple une rénovation de ruine ou de grange non enregistrée en maison d'habitation ou une erreur de déclaration, une maison de vacances n'étant pas une maison vacante (libre de tout meuble, sans abonnement eau et électricité).

Soyez assurés que les conseillers municipaux travaillent en permanence pour l'intérêt général des habitants.

Ils sont disponibles et à votre service, pour toute demande raisonnable.

Je vous souhaite un bon été.

Pierre HENO

L'école – mémoire d'un village

L'école de Saint Ilpize, fermée depuis longtemps, presque vouée à l'oubli, cependant jamais oubliée par les nombreux élèves qui y ont passé leurs années d'étude, cette école verra bientôt le lifting qu'elle mérite pour avoir joué un rôle si important dans la vie des Ilpidiens et des Ilpidiennes.

En effet, le conseil a approuvé un projet de réhabilitation de l'ancienne école de Saint Ilpize. Il est prévu d'aménager un local d'activité (pour artisan, professionnel, etc...) au rez-de-chaussée et un logement locatif avec mezzanine au premier étage. Le plan soumis par Elizabeth Tixier, architecte, a déjà été approuvé par le conseil et sera soumis à divers organismes pour rechercher des postulants professionnels pour occuper le local d'activité au rez-de-chaussée.

Les travaux commenceront une fois le financement du projet assuré, c'est à dire quand on aura trouvé des locataires. Le coût total de ce projet est d'environ 265 000 € TTC.

Un autre symbole du passé : le four de Chantel

Le four de Chantel devrait être restauré par l'entreprise Gardés et l'entreprise Siauzade pour un coût de 31 200 € TTC.

(projet de la Comcom RHA)



La réfection des routes

Cet automne 2017, Tapon verra se refaire certaines de ses routes : la VC9 (bas de Tapon), la remontée jusqu'au carrefour avec la départementale, 2 ruelles en face de la chapelle. Etant donné l'état déplorable de la route « du notaire », sa réfection a été décidée dans la même opération. Suite à l'appel d'offres, l'entreprise Colas a été retenue pour un coût de 80 700 € TTC. Cet ensemble de travaux bénéficie de subventions de l'Etat, de la Région et du département pour 80%. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 26 900 € TTC (coût HT + TVA).

En 2018, à Chantel

Il est prévu d'élargir la route dans la traversée du village de Chantel pour faciliter le passage de véhicules plus longs et plus larges. Pour ceci, le grand mur de soutènement sera consolidé, et les accotements aménagés. Les places de stationnement actuelles, près du mur, ne pourront être conservées et un parking sera aménagé dans la partie basse du village pour les habitants.

Seuls les accotements et le parking seront à la charge de la commune, le tapis d'enrobé étant pris en charge par le département. Le coût total des travaux est estimé à 84 600 € TTC. La commune espère trouver des subventions pour financer le projet à 80% et envisage commencer les travaux fin 2018.

En 2019, la route de Faucon

Le conseil a approuvé le projet de réfection de la route de Faucon, depuis la D16 jusqu'au village de Faucon. Le coût est estimé à 97 000 € TTC. La commune espère trouver des subventions pour financer les travaux à 80% ce qui laisserait environ 33 000 € à la charge de la commune. Si les conditions financières sont réunies, les travaux sont envisagés fin 2019.

Aménagement et valorisation de la mairie et de son accès

Plus de rampe à pente irrégulière ni de flaques d'eau sur le balcon ! L'accès à la mairie se fera dorénavant par une rampe en deux parties, avec d'un côté une pente régulière bordée d'un guide-roie, et de l'autre des marches, pour arriver sur un balcon refait à neuf.

Les encadrements en pierre des fenêtres du rez-de-chaussée, actuellement fort dégradés, seront réparés. Les fenêtres des bureaux seront remplacées par des menuiseries isolantes. Deux volets hors d'usage seront changés.

Les travaux bénéficieront d'une enveloppe parlementaire de 5 000 €, ce qui laisse 8 000 € à la charge de la commune.



Mise en valeur du patrimoine de la commune autour du Château

Il a été décidé de réaliser l'électrification des trois cloches, contrôlée par une télécommande située dans l'église. Il sera possible de sonner des heures et l'angélus en automatique, aussi bien qu'une volée de cloches pour le glas et l'appel à la messe en mode manuel.

Au cimetière, des travaux de rejointoiement et de couronnement ont déjà été effectués au mur sud et au mur est. Maintenant le mur nord sera également remis en état. En plus un chemin très pentu dans l'ancien cimetière sera refait en paliers pour faciliter la circulation. Enfin, une arrivée d'eau potable sera installée dans chacune des trois parties du cimetière, avec robinets incongelables, ce qui facilitera l'arrosage des fleurs naturelles.

Le coût de l'ensemble de ces travaux au cimetière et au clocher s'élève à 28 700 € TTC. Ils bénéficieront d'une enveloppe parlementaire de 8 000 €.



Un chantier international de jeunes

L'an dernier, le chantier international de jeunes, sous l'égide des Amis de Saint Ilpize, avait débroussaillé et restauré des clôtures autour du château.

Cette année, toujours avec l'aide de « Jeunesse et Reconstruction » les Amis de Saint Ilpize ont proposé d'effectuer divers travaux de maçonnerie. L'architecte des Bâtiments de France est venu visiter le site et a donné son accord pour des travaux de sécurisation de l'accès au clocher du château de Saint Ilpize, ainsi que pour le couronnement du mur d'enceinte Est et le refichage de pierres dans le mur Nord.

Le projet d'aménagement du Bourg.

Un premier projet était basé sur la circulation autour du château, route du « notaire » et chemins, il était trop urbain et a été abandonné, la route du notaire étant reprise dans un autre ensemble.

L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PLAIN

La commune souhaite entreprendre des travaux d'aménagement permettant la valorisation de la place du Plain autour de laquelle se concentrent les monuments majeurs de la commune, Château, Chapelle Castrale, Eglise Sainte Madeleine, et la Maison des Artisans. La requalification de la place du Plain améliorera la visibilité du secteur historique et valorisera ses patrimoines.

LA RESTAURATION DE L'EGLISE SAINTE-MADELEINE

L'intérieur de l'église est très fortement dégradé alors qu'il constitue l'écrin de protection d'un ensemble de peintures murales du XVème siècle et abrite de nombreux éléments mobiliers protégés au titre des Monuments Historiques.

Depuis le 21 décembre 2017, un arrêté municipal interdit l'accès à l'église pour des raisons de sécurité (chutes de morceaux de plafond).

Une visite de la DRAC a eu lieu le 15 février 2017. Le compte-rendu devrait préciser les risques et préconiser les travaux à réaliser.

L'ensemble de ces travaux répond à une des priorités majeures de la valorisation du site. L'édifice étant protégé au titre des MH, les travaux seront réalisés en lien et sous le contrôle des services des Monuments Historiques.

CREATION D'UN ESPACE D'ACCUEIL AVEC SANITAIRES ?

Le bâtiment dit « Maison de la Mendicité », appartenant à la commune et situé à proximité de la Maison des Artisans et de l'Eglise Sainte-Madeleine, est en ruines. Dans un projet de reconstruction réalisé par un membre de l'association des Amis de Saint-Ilpize, il pourrait offrir un espace d'accueil avec sanitaires, possibilité de débit de boissons, et petit centre d'interprétation. Il constituerait la vitrine du site et le point d'accueil touristique. L'association des Amis de Saint-Ilpize, qui est très attachée à ce projet, est prête à aider à en assurer la gestion. La commune l'a mandatée pour étudier la faisabilité du projet, son coût, son plan de financement et sa gestion.



LA PARTICIPATION INDISPENSABLE DES PARTENAIRES FINANCIERS

Il est évident que ce site emblématique de Haute-Loire mérite une visibilité améliorée pour accueillir décentement les visiteurs qui y viennent chaque jour de l'année.

C'est un programme d'importance qu'une petite commune ne peut porter seule.

Il serait bien que le Département avec ses moyens d'ingénierie puisse en assurer la maîtrise d'ouvrage et nous apporte son aide financière. L'aide de la Région et celle de l'Etat sont aussi indispensables.

PIERRE HENO

Nos employés communaux

L'entretien de la commune

Notre employé communal, Rémi Roche donne toute satisfaction et il est très apprécié des habitants. Son contrat aidé de 26 heures par semaine a été renouvelé le 18 Avril 2017

La Guinguette à Léon

Le contrat de Christine Servant a été renouvelé le 15 avril 2017. Il s'agit d'un contrat aidé de 20 heures par semaine. Christine vous accueillera avec sa bonne humeur légendaire dans la guinguette communale de 11h à 12h30 et de 17h à 19h tous les jours sauf le mercredi et le dimanche soir.

La cantine

Suite au départ en retraite de Ginette Servant fin juin 2017, Antoine Haffner, habitant de Saint Ilpize, débutera comme cantinier à l'école à compter du 1^{er} septembre avec un contrat aidé de 20 heures annualisables. Antoine a déjà effectué des remplacements à la cantine.

Messes à Villeneuve

Le 1er juillet à 19h

Le 5 août à 19h

Les services

L'éclairage public

La mise aux normes économiques de l'éclairage public prévue dans les tranches 2 et 3 du projet sera poursuivie cette année pour un coût de 12 000 € correspondant à 55% du coût total, le reste étant subventionné par le Syndicat Départemental. La tranche 2 concerne les villages de Channat, le Bancillon et Seniquette pour le passage aux luminaires économiques, puis la tranche 3 concerne les villages de Faucon, Grenier, Chantel, Ribeyre et La Redonde.

La boulangerie

La communauté de communes cherche toujours des repreneurs pour l'activité complète mais n'a trouvé personne pour l'instant. Nadine Lebre assurera la vente de pain et pâtisseries à Villeneuve, dans le local de la boulangerie, pour les 3 mois de la saison d'été. Sa tournée actuelle sera aussi assurée.

Pensez à soutenir cette belle initiative qui maintient un commerce dans le village.

L'eau du robinet

Les services de l'ARS ont analysé l'eau qui vous est distribuée et l'ont trouvée convenable pour la consommation.

Le ramassage des poubelles

Comme chaque été, les déchets ménagers seront collectés 2 fois par semaine, les mardi et vendredi, au Bourg, à Channat, Chazieux et Tapon. Le maire vous demande d'être très sérieux dans le tri des déchets recyclables et de suivre les indications sur les containers.

La fibre et la 4G

La fibre a été amenée, en aérien, par Chantel, jusqu'au relais antenne de Grenier. Dès que les équipements auront été posés et branchés par l'opérateur, nous devrions disposer, sur nos téléphones mobiles, de la 4G sur le territoire couvert par ce relais. Pour le moment il n'est pas question de ramener la fibre au domicile de chacun.

Le stationnement à la plage du Moulin

Une signalisation a été mise en place : le stationnement est uniquement autorisé sur l'accotement le long de la route, il est interdit sur l'aire de retournement. La descente des véhicules sur la plage est interdite.



Le conservatoire des cépages

Suite au remaniement des communautés de communes (COMCOM), le conservatoire des cépages de la vigne, qui était jusqu'à présent géré par l'ancienne COMCOM de Lavoûte Chilhac, reviendra à la commune de Saint Ilpize.

Pour information... quelques tarifs

- le droit de raccordement au réseau d'assainissement : 400 €
- la redevance d'assainissement comporte un tarif fixe de 35 € plus 0,45 € le m3 depuis le premier m3
- la Salle Elie Barthomeuf : tarifs de location : 35 € pour les habitants de St Ilpize, 105 € pour les habitants de l'extérieur, gratuit pour associations de Saint Ilpize et Villeneuve. La consommation d'eau et d'électricité est à ajouter.
- la location de la Chapelle Castrale pour expositions : 25 € la semaine

Le CAS en 2017



Les membres du CAS de Saint-Ilpize ont distribué des colis de Noël aux personnes âgées de la commune.

Puis en janvier 2017, tous les habitants de la commune ont été conviés par le CAS à déguster la traditionnelle galette des rois dans une ambiance très chaleureuse.

En plus des colis et le goûter du Nouvel An, les membres du CAS aident les habitants de la commune tout au long de l'année : ils font des visites à domicile ou à l'hôpital, essentiellement près des personnes âgées ou isolées, ils interviennent pour aider les personnes de la commune qui en font la demande dans leurs démarches administratives ou autres.

Enfin, le CAS organise des actions en faveur des familles. Ainsi, le 17 Juin, une marche a eu lieu entre Tapon et Seniquette pour permettre aux habitants de découvrir la commune.

De même, le CAS a sollicité l'UDAF (Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Loire) pour que la médaille de la famille soit décernée aux personnes qui peuvent y prétendre.

Pour contacter un membre du CAS,

Téléphoner en mairie le lundi ou jeudi après-midi ou le dimanche de 10h à 12 h (Tel : 09 64 37 29 74)

Canicule et fortes chaleurs - adoptez les bons réflexes

La canicule peut mettre notre santé en danger car il fait très chaud pendant plusieurs jours et la température ne descend pas la nuit ou très peu. Il y a risque d'hyperthermie ou de déshydratation.

Il faut donc :

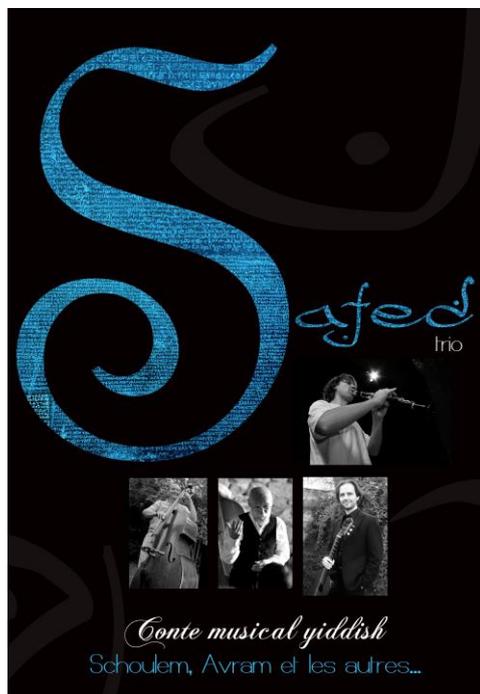
- Boire beaucoup d'eau
- Ne pas faire d'efforts intenses
- Mouiller sa peau plusieurs fois par jour
- Rester à l'abri de la chaleur dans sa maison (volets clos)
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Donner des nouvelles à son entourage

Toute personne qui souhaite bénéficier du soutien de la mairie en cas de canicule peut se faire inscrire sur le registre de la mairie en contactant le CAS

Le service culturel de la mairie vous propose cet été ...

Les concerts à la Chapelle de Tapon

à 20h 30, entrée 10€



Vendredi 21 juillet LE TRIO SAFED
avec le conteur Jean Gilles Grandet,
musique Klezmer et contes Yiddish

Le Trio Volutes

samedi 29 juillet, à 20h 30
à la chapelle de Tapon



Bach, Vivaldi, Mozart....
Musique classique

ET AUSSI

Mercredi 9 août
BAROQUE EN VAL D'ALLIER
avec la chanteuse Michal Okan

Les visites guidées du château

à 9h 30 et 17h tous les jeudis, juillet et août,
départ place de l'église, 2€

Les associations

14 juillet : apéritif citoyen et concours de boules, **salle Elie Barthomeuf**
août : Festival Le Bruit de la Rivière, le 3 à St Ilpize, le 4 à la
Violette, le 5 à St Ilpize, **salle Elie Barthomeuf**
samedi 19 août, 20h30 Bal Trad, **salle Elie Barthomeuf**
1, 2 et 3 septembre, 14 h, en mairie, **généalogie avec Michel Dégremont**

Les expositions à la chapelle Castrale

de 15h à 19h (sauf indication contraire)



du 10 au 16 juillet
15h à 19h

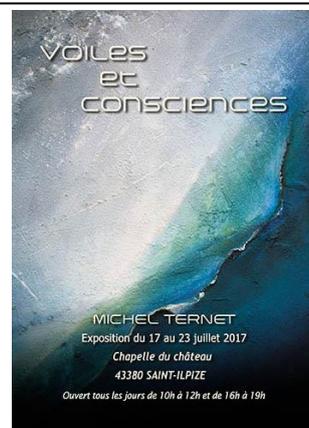
STEVE FRANCIS
sculpteur sur bois
'à la tronçonneuse'

et **JOE FRANCIS**,
photographe

du 17 au 23 juillet
10h – 12h & 16h à 19h

MICHEL TERNET
artiste peintre-plasticien

« Voiles de Consciences »



ET AUSSI

du 24 au 30 juillet TRISTAN TIMUTH photos argentiques
«Projections : ce que m'enseignent les nuages» 10h30–12h &
14h – 19h

du 31 juillet au 6 août « Inspirations féminines 2 »

Arlette Taudus et Tamara Ivanda, Hélène Hiéret, Roselyne
Dubois, Anne Delantsheere peintures, sculptures et poteries
(Amis de St Ilpize)

**du 7 au 13 août Artistes en résidence avec DIANE
CAZELLES** autour du thème de la bête du Gévaudan

du 14 au 28 août SOUAD EL MOUYASSAR – BERLIN
Peinture, fusain, noyaux-coquilles, henné